

Le 23 mai 2011

Chers Parents,

Le moment est venu de vous faire part d'informations concernant l'organisation de la fin de cette année ainsi que de la rentrée scolaire 2011/2012. Aux environs du 25 août, vous recevrez un courrier détaillant davantage la rentrée de septembre 2011.

### 1. SESSION

1. Toutes les classes ont une session de contrôles de synthèse (CS) dont le calendrier est annexé à ce document. Votre enfant collera ce calendrier dans son journal de classe après y avoir indiqué les locaux communiqués par son titulaire. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

2. Les jours précédant la session seront consacrés aux révisions (5 jours pour le 1<sup>er</sup> degré, 6 jours pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés), les élèves ne verront plus de nouvelle matière pendant cette période.

3. Pendant la session, tous les élèves seront libérés l'après-midi, de manière à leur permettre de préparer sérieusement les examens du lendemain. Leurs professeurs leur communiqueront la matière sur laquelle portera leur examen.

Néanmoins des examens oraux pourront avoir lieu l'après-midi, le vendredi ou un autre jour lorsque l'élève n'a pas d'examen le lendemain.

4. Pendant la session, les élèves pourront quitter le Collège dès la fin de leur examen. Cependant, les élèves qui passent un examen écrit ne sont jamais libérés avant 10h00. Les élèves qui le souhaitent pourront attendre leurs parents à la salle de détente jusqu'à 13h (le collège est ouvert jusqu'à 16h30, possibilité d'étude surveillée – voir lettre en annexe).

5. Le but de la session est d'amener l'élève à maîtriser un ensemble de savoirs et de compétences indispensables pour le passage de classe, c'est-à-dire à pouvoir poursuivre avec fruit les cours de l'année suivante. C'est aussi d'habituer l'élève à rencontrer de front plusieurs difficultés, à faire une synthèse de son apprentissage, à faire le point sur sa méthode de travail et la signification de ses études.

6. Pour pouvoir étudier et revoir la matière de l'année, il est indispensable d'avoir tous les documents scolaires en ordre. Les professeurs vérifieront ceux-ci pendant ces dernières semaines de cours. Les élèves qui ne sont pas en ordre pourront être convoqués en "congrès" le mercredi 22/06.

7. **Absences aux examens** : en session de contrôles de synthèse et pour les contrôles de compréhension à l'audition en langues avant session, toute absence doit être **immédiatement communiquée par téléphone à M. Janssen** et justifiée exclusivement par un **certificat médical** remis à l'éducateur responsable.

### **8. Tenue vestimentaire**

Pendant toute l'année scolaire et plus particulièrement pendant la période d'examens, les jeunes du Sartay doivent se présenter dans une tenue correcte. Ceci ne doit en aucun cas engendrer de frais supplémentaires pour les parents. On bannira cependant les vêtements qui font trop penser aux vacances.

9. Après les examens, les cours sont suspendus pour toutes les classes jusqu'au vendredi 24 juin inclus pour permettre aux membres du personnel de participer aux conseils de classe (délibérations). Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> auront l'occasion de suivre des cours préparatoires à l'examen théorique du permis de conduire.

### 2. REUSSITE – ECHEC

#### AU 1<sup>ER</sup> DEGRE

Dans chaque branche, l'évaluation des périodes est transmise par une cote sur 20, celle des examens par une cote sur 40 au 1<sup>er</sup> semestre et sur 30 et 60 au 2<sup>e</sup> semestre. Le total de l'année, dans chacune des branches, par un pourcentage.

a) **En 1<sup>er</sup> année** : tous les examens ont un caractère purement FORMATIF. En cas de très gros problème, décelé préalablement au conseil de guidance, un élève pourra être obligé de faire une année complémentaire dans le degré (1S).

b) **En 2<sup>e</sup> année** : bien que les résultats des examens certificatifs constituent l'information principale et la base de la délibération, il faudra examiner le parcours global de l'élève au 1<sup>er</sup> degré. L'orientation vers une année complémentaire reste exceptionnelle (le 1<sup>er</sup> degré ne peut en AUCUN CAS se faire en plus de trois ans). En 2<sup>e</sup>, toutes les décisions se prennent au mois de juin. On examine le choix des options pour le 2<sup>e</sup> degré.

Le conseil de classe de 2<sup>e</sup> fonde son appréciation sur différentes informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève, à savoir :

- les résultats obtenus lors des examens de fin de 2<sup>e</sup> ;
- les résultats obtenus durant le premier degré ;
- les études antérieures ;
- l'histoire psychopédagogique de l'élève ;
- les entretiens éventuels avec l'élève et ses parents ;
- les avis émis par les éducateurs présents et les membres du PMS.

Il considère qu'un élève termine son année avec fruit quand il possède :

- un acquis des compétences et des savoirs qui lui donne des chances de poursuivre ses études avec succès dans l'année suivante ;
- une aptitude à progresser et/ou à récupérer.

**Critères pris en considération pour délibérer :**

Le conseil de classe considère que l'élève a terminé son degré avec fruit si, dans les différentes branches, il a obtenu au moins 50% des points lors de la session certificative de juin ou 60% des points au total de la 2<sup>e</sup> année.

Si l'élève ne rencontre pas les conditions définies ci-dessus, il appartiendra au conseil de classe d'examiner l'évolution au cours du D1 et de voir s'il a des aptitudes suffisantes pour progresser et/ou récupérer.

**Au terme de la 2C**, le Conseil de classe :

- soit certifie de la réussite du premier degré de l'enseignement secondaire,
- soit ne certifie pas de la réussite du premier degré de l'enseignement secondaire<sup>1</sup>.

Dans ce dernier cas, trois situations peuvent se présenter :

**\* Situation 1 : l'élève n'a pas épuisé les 3 années d'études au 1<sup>er</sup> degré et n'atteint pas 16 ans au**

**31/12.**

Le Conseil de classe délivre un rapport de compétences qui oriente l'élève en 2S<sup>2</sup>.

**\* Situation 2 : l'élève n'a pas épuisé les 3 années d'études au 1<sup>er</sup> degré mais atteint l'âge de 16**

**ans au 31/12.**

Le Conseil de classe délivre un rapport de compétences qui définit les formes d'enseignement et sections que l'élève peut fréquenter en troisième année de l'enseignement secondaire et en informe les parents<sup>1</sup>.

Ainsi informés, les parents pourront choisir entre :

- la 2S,
- une des troisièmes années dans les formes et sections définies par le Conseil de classe,
- la 3S-DO.

**\* Situation 3 : l'élève a épuisé les 3 années d'études au 1<sup>er</sup> degré.**

Le Conseil de classe délivre un rapport de compétences qui définit les formes d'enseignement et sections que l'élève peut fréquenter en troisième année de l'enseignement secondaire et en informe les parents<sup>1</sup>.

Ainsi informés, les parents pourront choisir entre :

- une des 3<sup>es</sup> années de l'ens. secondaire correspondant aux formes et sections définies par le Conseil de classe,
- la 3S-DO.

**Dans le cas où l'élève a suivi une 2<sup>e</sup> année complémentaire (2S)**, le conseil de classe :

1° soit certifie de la réussite par l'élève du premier degré de l'enseignement secondaire,

2° soit ne certifie pas de la réussite par l'élève du premier degré de l'enseignement secondaire :

- définit les formes et sections que l'élève peut fréquenter dans une troisième année<sup>1</sup>, en informe les parents qui choisissent :

- a) soit la 3S-DO,
- b) soit une des troisièmes dans les formes et sections définies par le Conseil de classe.

<sup>1</sup> Cette décision peut faire l'objet d'un recours

<sup>2</sup> Cette décision est contraignante (le choix n'est pas laissé aux parents)

**AUX 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> DEGRES**

Dans chaque branche, l'évaluation des périodes est transmise par un résultat chiffré sur un total proportionnel au nombre d'heures par semaine du cours correspondant (par exemple : math 5h est /50, histoire 2h /20).

L'évaluation des examens est transmise par un résultat chiffré sur un total deux fois supérieur à celui des périodes (examen de math 5h /100, examen d'histoire 2h /40 au 1<sup>er</sup> semestre).

Pour chaque branche, en fin d'année, seront transmis également le total des points obtenus et sa conversion en pourcentage.

Le total général de l'année sera également rendu par un pourcentage.

Le conseil de classe fonde son appréciation sur différentes informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève, à savoir :

- les résultats obtenus lors des examens ;
- les résultats obtenus durant l'année scolaire écoulée ;
- les études antérieures ;
- l'histoire psychopédagogique de l'élève ;
- les entretiens éventuels avec l'élève et ses parents ;
- les avis émis par les éducateurs présents et les membres du centre PMS.

**Conditions de réussite :**

Le conseil de classe considère qu'un élève termine son année avec fruit quand il possède :

- un acquis des compétences et des savoirs qui lui donne des chances de poursuivre ses études avec succès dans l'année suivante ;
- une aptitude à progresser et/ou à récupérer.

**Critères pris en compte pour délibérer :**

Le conseil de classe considère que l'élève a terminé son année avec fruit (AOA) s'il a obtenu, dans les différentes branches, 50% des points lors de la session de juin ou 60% des points au total de l'année OU s'il a obtenu 60% des points au total général de l'année.

Si l'élève ne rencontre aucune des conditions définies ci-dessus ou s'il obtient un résultat inférieur à 40% à un examen de juin, il appartiendra au conseil de classe d'examiner s'il a des aptitudes suffisantes pour progresser et/ou récupérer.

S'il estime que oui, le conseil de classe pourra décider :

- a) que l'élève a réussi sans restriction (AOA)
- b) que l'élève a réussi avec restriction (AOB) (pas d'application au D3)
- c) que l'élève devra présenter un examen de passage dans les branches où il n'a pas obtenu 50% à la session certificative de juin, ni 60% au total de l'année.

S'il estime que non, le conseil de classe pourra décider que l'élève doit recommencer son année (AC)

A la fin de chaque année, l'élève reçoit une attestation d'orientation. Ce document reste dans le dossier de l'élève jusqu'à l'obtention du certificat de fin d'études.

\* **Attestation A (AOA)** : l'élève est jugé capable de poursuivre ses études dans l'année ultérieure. Il reçoit une attestation de réussite.

\* **Attestation B (AOB)** : l'élève peut passer de classe en changeant d'orientation (sauf en 5<sup>e</sup> année, car les deux dernières années forment un tout sans possibilité de changement), c'est-à-dire en ayant une restriction dans une ou plusieurs branches. Cette attestation peut également conduire à une restriction sur l'enseignement général : l'élève devra alors soit poursuivre sa scolarité dans l'enseignement technique ou professionnel, soit doubler son année.

\* **Attestation C (AC) : échec.** L'élève *doit* doubler son année. Dans ce cas, il faut s'interroger sur les causes réelles de l'échec et peut-être revoir son orientation.

**Un élève de 6<sup>e</sup> année** réussit avec fruit, et se voit décerner un certificat d'enseignement secondaire supérieur si, après délibération, le conseil de classe juge que l'élève a satisfait pour l'ensemble de la formation donnée dans la classe de 6<sup>e</sup> et s'il a les aptitudes suffisantes pour aborder une forme de l'enseignement supérieur. Avec ce certificat, il pourra s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

### **3. EXAMENS DE PASSAGE ET TRAVAUX DE VACANCES (T.V.)**

**(Les examens de passage ne concernent pas les élèves du 1<sup>er</sup> degré)**

1. Des **examens de passage** à présenter le mardi 30/8 et/ou le mercredi 31/8, dès 8h15, sont imposés à certains élèves lorsque le conseil de classe estime avoir besoin de renseignements complémentaires avant de pouvoir prendre sa décision.

2. Des **travaux de vacances** sont imposés à certains élèves dans les branches où le conseil de classe a décelé des insuffisances récupérables par un **travail personnel** pendant les vacances pour :

- un échec minime ne mettant pas en cause le passage de classe
- une insuffisance ou baisse sensible dans le courant du second semestre
- rejoindre une nouvelle option ou passer à un niveau supérieur.

Ces travaux seront contrôlés par écrit ou oralement le mardi 30/8 et/ou le mercredi 31/8. Ceci ne doit pas être considéré comme une sanction mais bien comme un service supplémentaire rendu par les professeurs. Les résultats de ces travaux seront pris en compte pour le 1<sup>er</sup> bulletin de l'année suivante.

**Les examens de passage et les travaux de vacances doivent être présentés avec le plus grand sérieux. Les professeurs titulaires du cours définiront exactement la matière à représenter dans un document remis avec le bulletin. Ces renseignements seront commentés lors de la rencontre du lundi 27 juin de 15h30 à 19h (élèves et parents).**

#### **4. COMMUNICATION DES RESULTATS**

Pour toutes les classes, seules les décisions de **refus (AC)** et les **restrictions (AOB)** seront communiquées aux parents par voie postale et/ou par téléphone, le vendredi 24 juin au plus tard. Les élèves de la 1<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année prendront connaissance de leurs résultats le lundi 27 juin à 14h30 (après l'Eucharistie) lors de la remise du bulletin, en classe, par leur titulaire. Le bulletin d'un élève absent ce lundi 27 ne pourra être rendu qu'à une personne disposant d'un mot écrit et signé par les parents l'autorisant à reprendre le document. A partir du 28, les bulletins non récupérés seront disponibles au secrétariat de direction (Mme Riga).

#### **Possibilité d'appel et de recours contre les décisions du conseil de classe**

##### **a) Procédure interne - Appel**

Les parents (ou l'élève majeur) peuvent être amenés à contester une décision du conseil de classe (uniquement AOB, AC ou orientation vers une année complémentaire au 1<sup>er</sup> degré ou vers un type de 3<sup>e</sup> année. On ne peut par conséquent pas contester les examens de passage ou exiger des examens de passage). Les parents ou l'élève majeur qui souhaitent faire appel de la décision du conseil de classe en font la déclaration au chef d'établissement ou à son délégué, **au plus tard le mardi 28 juin à 13h**, en précisant les motifs de la contestation.

Le chef d'établissement ou son délégué acte les déclarations des parents ou de l'élève majeur. Ce procès-verbal est signé par les parents ou l'élève majeur.

Pour instruire la demande, le chef d'établissement convoque une commission locale. Cette commission locale convoque toute personne susceptible de l'éclairer dans sa tâche et, par priorité, le(s) professeur(s) pour la (les) branche(s) concernée(s) et statue sur le renvoi ou non de la contestation devant le conseil de classe, seul habilité à modifier la décision initiale.

Dans tous les cas, les parents ou l'élève majeur sont invités à se présenter le jeudi 30 juin (sur rendez-vous) pour recevoir notification orale ou écrite, contre accusé de réception, de la décision prise suite à la procédure interne. Si la décision a été communiquée de façon orale, une notification écrite de celle-ci est envoyée, le 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui suit le 30 juin, par recommandé avec accusé de réception aux parents ou à l'élève majeur.

Pour ce qui concerne la délibération de septembre, les délais sont les suivants :

Appel : dans les cinq jours ouvrables qui suivent la délibération (du 1/9/2011).

Notification orale ou écrite : le cinquième jour ouvrable après la nouvelle délibération.

##### **b) Recours externe**

Dans les 10 jours de la réception de la notification de la décision prise suite à la procédure interne, les parents ou l'élève majeur peuvent introduire un **recours** contre la décision du conseil de classe **auprès d'un conseil de recours installé auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.**

Le recours est formé par l'envoi à l'Administration d'une lettre recommandée comprenant une motivation précise et, éventuellement, toute pièce de nature à éclairer le conseil. Ces pièces ne peuvent cependant comprendre des pièces relatives à d'autres élèves.

**Copie** du recours est adressée, le même jour, par les parents ou l'élève majeur **au chef d'établissement** et cela par envoi recommandé.

La décision du conseil de recours réformant la décision du conseil de classe remplace celle-ci (cf. art. 98 du décret du 24/07/1997).

Adresse de l'Administration = M. le Directeur Général de l'Enseignement Obligatoire, Service Général de l'Enseignement Secondaire, Conseil des Recours, Enseignement libre confessionnel, bureau 1F120, rue A. Lavallée, 1, 1080 Bruxelles.

#### **5. EUCHARISTIE**

Une Eucharistie de fin d'année sera célébrée par notre aumônier, M. l'abbé Sprimont, le lundi 27 juin à 13h30 au réfectoire. Nous penserons à ceux et celles qui nous ont quittés cette année, en particulier à M. Pirlot (papa d'Axelle Pirlot, professeur de gym), la grand-mère maternelle de Sophie, Gaëlle et Emeric Tonglet, la maman de Catherine Buntinx. Invitation cordiale à tous pour ce dernier moment fort de l'année.

#### **6. RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS**

Le Collège sera ouvert aux parents et aux élèves qui le désirent **le lundi 27 juin de 15h30 à 19h (pour les élèves et les parents) sans rendez-vous**, pour rencontrer les professeurs. Ceci n'exclut pas de prendre rendez-vous dès la réception des bulletins si cet horaire ne convient pas. Nous demandons aux parents de ne pas se présenter au Collège avant 15h30 ; la remise des bulletins à 14h30 est exclusivement réservée aux élèves.

## 7. FOIRE AUX LIVRES

Le lundi 27 juin de 14h30 à 16h à la salle de détente.

Les élèves qui le souhaitent peuvent disposer de la salle de détente pour vendre ou acheter des manuels scolaires ou des livres de lecture. La foire a lieu sous la surveillance d'un éducateur. Les livres mis en vente doivent être en bon état, se trouver sur la liste 2011/2012 et le prix demandé doit être clairement mentionné. Les élèves qui ne respecteront pas ces règles ne seront pas acceptés à la foire.

## 8. EXPOSITION OBJETS TROUVES

Tous les objets trouvés dans le courant de ce dernier trimestre seront à nouveau exposés à la salle de détente du 30/5 au 7/6. Après cette semaine, les objets non réclamés seront offerts à une œuvre caritative.

## 9. RECEPTION DES ELEVES DE 6<sup>E</sup> ET DE LEURS PARENTS

La traditionnelle réception des parents et élèves de 6<sup>e</sup> sera cette année rehaussée par la présence de **Monsieur Nicolas Featherstone**, doctorant en mathématique à Oxford et ancien élève du Collège du Sartay.

Cette réception aura lieu le mercredi 29 à 18h00 au réfectoire.

Les élèves diplômés et leurs parents sont cordialement invités à cette réception.

**Les bulletins et l'attestation provisoire, indispensable pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, leur seront remis à cette occasion.**

Après le verre de l'amitié servi vers 19h30, l'Association des Parents vous invite au souper des rhétos à partir de 20h. Les élèves de 6<sup>e</sup> commenceront leur soirée vers 21h à la salle de détente.

## 10. Location des casiers – CHANGEMENT !

Tous les élèves devront vider leur casier et reprendre leur cadenas pour le mardi 21 juin au plus tard. Au-delà de cette date, les casiers seront ouverts par l'école (avec destruction des cadenas !). Les casiers seront redistribués au début de l'année scolaire prochaine.

*ATTENTION : A partir de la rentrée prochaine, les cadenas resteront la propriété de l'école. Seules les clefs seront distribuées. Les élèves pourront par conséquent revendre leur cadenas muni de 2 clefs pour la somme de 4 € à Mme Valli pendant les récréations de 9h50 pendant la période des examens.*

**Médiathèque** : tous les livres doivent être rentrés pour le mercredi 1 juin. Restitution de la caution aux élèves en ordre.

## 11. LOCATION DES LIVRES - Clôture de l'année 2010/2011

**Les élèves de 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> rapporteront leurs livres loués le jeudi 23/6 à la salle d'étude, selon l'horaire indiqué ci-après.**

Pour faciliter la reprise et le contrôle de leur état, **il est indispensable que les élèves rendent personnellement les livres, dans ce local, et les remettent uniquement à M. Dobbelsteyn ou Mme Valli.**

La rentrée des livres ne sera enregistrée que dans ces conditions par le Proviseur. Tout livre non rentré ou abîmé sera payé sur place. Dès lors, chacun veillera à rendre les livres en bon état (effacer toute inscription avant de rapporter les livres).

**Tous** les élèves doivent rentrer les livres aux dates prévues, soit :

<u>JEUDI 23 JUIN</u>	1A = 8 h30	3A = 10h
	1B = 8h40	3B = 10h10
	1C = 8h50	3C = 10h20
	1D = 9h00	3D = 10h30
	1E = 9h10	3E = 10h40
	1F = 9h20	

Pour les élèves de 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> les manuels seront repris en classe le jour de l'examen. Les élèves seront avertis.

Ceux qui, à la remise des bulletins, recevront la notification officielle d'un ou plusieurs examens de repêchage, se présenteront au local 04 le **LUNDI 27 JUIN** de 15h00 à 16h00 afin d'y retirer les livres nécessaires. Ces livres seront remis à M. Dobbelsteyn ou Mme Valli, **impérativement, le jour de l'examen de repêchage.**

## 12. FRAIS LIES AUX ETUDES - Année scolaire 2011/2012

Une participation aux frais scolaires est réclamée aux parents pour les photocopies, l'achat et le prêt de manuels (voir liste en annexe), l'achat de cahiers d'exercices et de syllabus, un bloc de feuilles de contrôle ainsi que l'agenda du Collège.

Pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> s'ajoute la location d'un casier. Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> qui le souhaitent peuvent également louer un casier sur demande. Les élèves qui ont un casque de moto **doivent** obligatoirement louer un casier spécial.

En 2<sup>e</sup> année, les cours d'éducation physique se déroulent à la piscine d'Embourg. Les frais scolaires comprennent une participation au prix d'entrée et de transport en bus.

Afin de réduire le temps perdu à la récolte d'argent destiné aux activités culturelles (cinéma, théâtre, exposition, ...), le Collège réclame une contribution financière aux parents, intégrée au montant des frais scolaires.

Ce forfait couvre en principe toutes les activités culturelles concernant tous les élèves d'une même année. Il ne couvre pas les activités qui ne concernent qu'une seule classe ou un seul groupe (par exemple une activité destinée uniquement aux élèves d'anglais 1 ou de latin). Cette procédure a été approuvée par l'association des parents.

Nous procédons de même pour les retraites de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. Nous vous rappelons que les retraites sont inscrites au projet d'établissement du Collège et qu'elles sont par conséquent obligatoires. En 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, un supplément sera réclamé aux élèves qui souhaitent participer à une retraite spéciale plus chère (par exemple, retraite de 6<sup>e</sup> en Bourgogne).

**La distribution des livres et journaux de classe aura lieu au local 04 uniquement le mardi 30 et le mercredi 31/8.**

**Pour la rentrée, nous réclamons le paiement d'un acompte de 150,00€ que nous vous demandons de bien vouloir verser sur le compte du Collège n° BE35 0682 4985 36 37 pour le 20 août avec la mention : "Acompte frais scolaires 2011/2012 + nom et prénom de l'élève + année d'étude (par exemple : 2<sup>e</sup>)".** En 1<sup>re</sup>, le paiement de l'acompte est effectué en espèces lors de l'inscription définitive fin juin.

Le jour de la distribution des livres, l'élève veillera à se munir de la preuve de paiement ou, à défaut, de 150,00€ en espèces (sauf 1<sup>re</sup>).

Dans le courant du mois de novembre, vous recevrez un bordereau pour le solde, à payer pour le 29 février 2012 au plus tard.

**Toute situation particulière ou difficile sera soumise par les parents soit à M. le Directeur, soit à M. le Proviseur avant la distribution.**

### 13. CONSERVATION DES DOCUMENTS D'ÉLÈVES

**TOUS LES ÉLÈVES DOIVENT OBLIGATOIREMENT CONSERVER LEURS DOCUMENTS SCOLAIRES (cahiers, journaux de classe, travaux et interrogations) DE TOUTES LEURS ANNÉES D'ÉTUDES JUSQU'À L'OBTENTION DU DIPLOME DE FIN DE 6<sup>e</sup> ANNÉE (c'est-à-dire jusqu'au moment où les élèves sortis de 6<sup>e</sup> année sont convoqués par le collège pour venir chercher leur diplôme).**

Ces documents devront être soigneusement conservés et classés par année scolaire en séparant les cours, le journal de classe et le répertoire (avec les travaux et contrôles classés par ordre chronologique).

Ces documents pourront être réclamés par le service d'Inspection de la Communauté française en vue d'un contrôle et devront être envoyés dans les délais les plus brefs. C'est pour cette raison que les parents d'élèves qui quittent le Collège après la 4<sup>e</sup> année ou les parents des élèves qui terminent leur 6<sup>e</sup> année doivent OBLIGATOIREMENT communiquer tout changement d'adresse au secrétariat de direction (uniquement Mme Riga).

Le titulaire de votre enfant contrôlera les documents dans le courant des dernières semaines de cours. S'il constate qu'ils ne sont pas en ordre, il pourra convoquer l'élève le mercredi 22/6 pour mettre ses documents en ordre ("congrès").

### 14. OPTIONS

Pour préparer la rentrée scolaire de façon à ce que les cours reprennent normalement dès le 1er jour, il est indispensable que nous soyons en possession de tous les choix d'options. Si, suite aux résultats des examens de juin et à l'avis émis par le conseil de classe, une révision des choix s'impose : **une modification est possible le lundi 27 juin de 14h30 à 19h** chez M. BUCKINX, Directeur (D2/D3) ou M. REMY, Coordonnateur du 1<sup>er</sup> degré (D1). Attention : il n'est plus possible de modifier les options au mois de septembre !

### 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

Souci de préserver notre environnement

Les élèves et professeurs de l'éco-comité du Collège recommandent l'alternative d'une boîte à tartines plutôt que du papier aluminium coûteux et non recyclable. Nous vous demandons d'encourager votre enfant à suivre ce conseil.

Afin de diminuer le trafic à Embourg et dans le domaine du Sartay, le Collège invite les élèves à utiliser leur vélo. Nous vous rappelons qu'un abri est à leur disposition. Le covoiturage est également encouragé (voir document).

### 16. COVOITURAGE

Le document, à rentrer au secrétariat de direction, sera distribué au plus jeune des enfants inscrits au Collège.

### 17. ALLOCATIONS D'ÉTUDES – ABONNEMENTS TRANSPORTS EN COMMUN

- Les demandes d'allocation d'études (secondaires ou supérieures) sont à introduire pour le 31/10/2011.

Les demandes et les formulaires de renouvellement sont à compléter par le secrétariat de direction. Pour les renouvellements, il faut attendre de recevoir le document pré-imprimé du Ministère.

**Enseignement supérieur - Prêts d'étude à caractère social octroyés par la Province de Liège.**

- Si votre enfant utilise les transports en commun (bus, train), il existe une procédure de remboursement des abonnements. Les documents sont à compléter par le secrétariat de direction (!! A renouveler chaque année scolaire).

Pour tout renseignement concernant ces deux services : contactez Mme Riga.

**18. SOUPER DES RHETOS – MERCREDI 29 JUIN A 20H AU CHATEAU**

L'Association des Parents vous invite comme chaque année au souper des rhétos qui clôture six années passées au Sartay.

Au menu : lasagne( 7€) ou paëlla (15€).

Les commandes doivent parvenir à l'Association des Parents pour le 24 juin au plus tard en versant la somme sur le compte n° 001-4321738-76 d'E. Grogna, avec la mention de votre nom et du nombre d'assiettes.

**19. AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU BAS DE LA RUE PIERRE HENVARD**

Nous apprenons que le M.E.T. aménage un giratoire durant le mois d'août prochain.

Le Collège pour sa part, aménagera et sécurisera le sentier qui traverse le bois du domaine du Sartay et qui débute également en bas de la rue Pierre Henvard.

Les deux réalisations vous permettront de déposer et recueillir vos enfants sans monter la rue et sans entrer dans le domaine.

**20. REINSCRIPTIONS**

Lorsqu'un élève doit doubler (AC), **il est indispensable que ses parents prennent rendez-vous avec la Direction pour envisager ensemble la poursuite des études.**

Tous les rendez-vous se prennent par téléphone au secrétariat de direction. Ils peuvent être fixés lors des rencontres du lundi 27 juin ou à un autre moment.

**Si un élève désirait quitter le Collège, il serait souhaitable de nous en informer avant le 1<sup>er</sup> juillet**, car l'organisation de la rentrée scolaire contient beaucoup d'inconnues. Nous tenons à ce que le travail reprenne normalement pour toutes les classes le lundi 5 septembre.

En vous remerciant pour votre collaboration et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, chers Parents, en nos sentiments dévoués.

Jean-Luc Janssen  
Sous-Directeur

Jean Buckinx  
Directeur

**LE COLLEGE EST FERME DU vendredi 8/7/2011 à 12h AU mercredi 17/8/2011 inclus**



**Talon à remettre dans la boîte aux lettres de J. Buckinx avant le 7/6/2011  
Uniquement pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>**

Je soussigné ..... classe ..... souhaite participer aux  
cours théoriques du permis de conduire les 22, 23 et 24 juin de 9h à 12h.

Je verse la somme de 15€ sur le compte 068-2498536-37 du Collège avec la mention "*Permis théorique + le nom de l'élève*".

O Oui

O Non

Date et signature

**Calendrier récapitulatif de la fin de l'année scolaire 2010/2011**

- Mercredi 1/6 : rentrée des livres à la médiathèque. Restitution de la caution
  - Mardi 7/6 : les élèves de 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> sont libérés l'après-midi
  - Mercredi 8/6 : **début des examens (3/4/5/6)**. Les élèves en session sont libérés l'après-midi (voir horaire détaillé).
  - Du 30/5 au 7/6 – Exposition des objets trouvés.
  - Mardi 14/6 : Les élèves du 1<sup>er</sup> degré sont libérés l'après-midi
  - Mercredi 15/6 : **début des examens en 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>**. Les élèves en session sont libérés l'après-midi (voir horaire détaillé).
  - Mardi 21/6 : fin des examens (voir horaire détaillé). Videz les casiers SVP.
  - Du mercredi 22 au vendredi 24/6 : Délibérations - Tous les cours sont suspendus.  
Cours théoriques "permis de conduire" pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> (sur inscription)
  - Mercredi 22/6 : - "Congrès" de 8h15 à 16h15 à la médiathèque  
- Proclamation des résultats de 6<sup>e</sup> vers 12h00 à la salle de détente.
  - Jeudi 23/6 : Reprise des livres en 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> au local 04 – possibilité de congrès de 8h15 à 16h15
- Au plus tard le 24/6 : Communication des résultats par voie postale ou par téléphone pour les élèves en situation de restriction ou de refus.
- Lundi 27/6 :
    - **13h30 - Eucharistie**
    - **14h30 – 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> années : Remise des bulletins par le titulaire**  
(les bulletins des élèves absents seront déposés chez Mme Ch. Riga)
    - De 15h à 16h - Restitution des livres aux élèves qui ont un examen de passage au local 04
    - Foire aux livres de 14h30 à 16h à la salle de détente
    - **Rencontre parents-professeurs de 15h30 à 19h (sans rendez-vous)**
    - Possibilité de révision du choix des options (D1 : M. Remy - D2/D3 : M. Buckinx)
  - Mardi 28/6 - Clôture de la possibilité d'appel à 13h. Travaux pédagogiques. Cours suspendus.
  - Mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30/6 : - Travaux pédagogiques. Cours suspendus
  - Mercredi 29/6 - 18h – Réception des parents et des élèves de 6<sup>e</sup> en présence de M. Nicolas Featherstone, docteur à Oxford
    - 20h – Souper parents et élèves de 6<sup>e</sup> (sur réservation)
    - A partir de 22h – Soirée rhéto à la salle de détente
  - Vendredi 1/7 : Début des vacances d'été
  - Vendredi 8/7 : Fermeture du Collège (à 12h)

**Rentrée de septembre // Ouverture du collège : le jeudi 18/8/2011 dès 8h15**

**Mardi 30 août**

8h15 : examens de passage, rentrée des TV et contrôles de récupération

Distribution des livres et paiement des frais scolaires : 3<sup>e</sup> de 9h à 10h30 ; 4<sup>e</sup> de 13h00 à 14h30 au local 04

**Mercredi 31 août**

8h15 : examens de passage, rentrée des TV et contrôles de récupération

Distribution des livres et paiement des frais scolaires : 2<sup>e</sup> de 9h à 10h30 ; 1<sup>re</sup> compl. de 10h30 à 11h ; 5<sup>e</sup> de 13h à 14h ; 6<sup>e</sup> de 14h à 15h au local 04

**Jeudi 1<sup>er</sup> septembre – rentrée des professeurs et délibérations**

**Délibérations à partir de 8h10**

Les résultats seront affichés à partir de 14h00. En cas de refus ou de restriction, le titulaire prendra contact par téléphone.

**Vendredi 2 septembre**

**8h10 : Matinée d'accueil des élèves de 1<sup>re</sup> avec les titulaires** jusque 11h50.

**Lundi 5 septembre**

**8h15 : Rentrée toutes classes.**

1<sup>re</sup> – Distribution des manuels

A partir de 11h50 : Distribution des livres et paiement des frais scolaires pour les élèves ayant eu une seconde session.



**TALON A RENDRE A L'EDUCATEUR DE DEGRE AVANT LE MERCREDI 1/6/2010**

Je soussigné ..... parent de ..... classe  
.....déclare avoir pris connaissance de la circulaire de mai 2011 concernant la fin de l'année scolaire.  
Date et signature :

**COLLÈGE DU  
SARTAY**  
Passeport pour la vie

rue Pierre Henvard, 64  
4053 Embourg  
Tél. 04.361.69.50  
Fax. 04.361.69.52

Le 23 mai 2011

Aux parents des élèves du premier degré

Chers Parents,

Lors de la session de Noël, nous avons organisé une étude dirigée pour les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années qui a rencontré un certain succès.

Il ne nous est pas possible d'organiser une étude surveillée par des professeurs de la branche dont l'examen a lieu le lendemain cette fois parce que toute l'école sera en session et, si les élèves doivent étudier les après-midi, les professeurs, quant à eux, ont des questionnaires à peaufiner ou des piles de copies à corriger.

Néanmoins, nous organisons une étude **surveillée** de 12h40 à 15h25 (c'est-à-dire, pour couvrir l'horaire normal de votre enfant).

Du fait que tous les cours sont suspendus pendant la session et que la règle générale est que chacun rentre à la maison après son (ou ses) examen(s), nous vous demandons d'inscrire votre enfant à cette étude surveillée au moyen du talon ci-dessous qui devra être rendu à l'éducateur responsable pour le 1 juin au plus tard.

Il va de soi que l'élève inscrit est obligé de fréquenter cette étude aux jours et heures choisis par ses parents.

En espérant vous rendre service, nous vous prions de croire, chers Parents, en notre entier dévouement.

JL. Janssen  
Sous-Directeur



**TALON A RENDRE POUR LE 1 JUIN AU PLUS TARD A M. VALLI**

Je, soussigné(e), ..... parent de ..... Classe 1...../2.....  
inscris mon fils/ma fille à l'étude aux jours suivants.

Cocher ce qui convient :

Jeudi 16/6 de 12h40 à 15h25	<input type="checkbox"/>
Vendredi 17/6 de 12h40 à 15h25	<input type="checkbox"/>
Lundi 20/6 de 12h40 à 15h25	<input type="checkbox"/>

Date et signature :

Le 23 mai 2011

Chers Elèves de 6<sup>e</sup>,  
Chers Parents,

Dans peu de temps, nous aurons le plaisir de fêter la fin de vos études au Sartay.

La cérémonie de remise des certificats provisoires aura lieu le mercredi 29 juin à 18h. M. Nicolas Featherstone, ancien élève et doctorant en mathématique à Oxford, vous parlera de son expérience après le Sartay. Vos titulaires s'adresseront également à vous avant de vous remettre votre diplôme.

La cérémonie sera, comme chaque année, clôturée par le verre de l'amitié offert par le Collège.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer également au repas organisé par l'Association des Parents dès 20h.

Au menu : paëlla (15€) ou lasagnes (7€). Pour vous inscrire, il suffit de remplir le talon ci-dessous et de verser la somme au compte de M. Grogna 001-4321738-76 avant le 20 juin.

Les élèves de 6<sup>e</sup> poursuivront par une soirée dansante à partir de 22h.

Nous espérons vous rencontrer très nombreux à cette occasion et vous souhaitons une session d'examens réussie ainsi qu'une bonne fin d'année.

J. Buckinx  
Directeur

E. Grogna  
Président de l'AP

✂-----

**Talon à remettre à Mme Degryse avant le début de la session**

Je soussigné ..... Parent de ..... classe de 6.....

Réserve                    O ..... Lasagnes (7€)                    O ..... Paëlla (15€)

Et verse la somme de ..... € au compte 001-4321738-76 de M. E. Grogna à 4130 Tilff, avant la date du 25 juin 2011.

Date et signature :